
Adresse de la société populaire d'Étaples (Pas-de-Calais) qui fait l'éloge du représentant Lebon, calomnié, en annexe de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire d'Étaples (Pas-de-Calais) qui fait l'éloge du représentant Lebon, calomnié, en annexe de la séance du 25 messidor an II (13 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 131-132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23583_t1_0131_0000_10

Fichier pdf généré le 21/07/2021

« Représentans,

Les moissons sont entièrement terminées, et les immenses richesses que renfermoit la Camargue, hors de danger. Les bras qui dès le commencement des travaux paroisoient manquer, ont été mis en réquisition par le représentant du peuple Maignet. A la voix de ce montagnard, 10.000 Marseillais se sont levés. Maçons, manoeuvres, ouvriers, artisans, tous ont quitté leurs ateliers, saisi les faucilles et volé dans le territoire d'Arles, pour concourir à la levée des blés. Ce n'étoient pas des Marseillais égarés, fédéralistes, mais bien ces hommes énergiques qui, fidèles aux principes, réunis sous les drapeaux du n^o II, ont si puissamment concouru au triomphe de la Liberté, et auxquels la Convention nationale a si solennellement rendu justice... Arrivés dans cette commune, leurs secours n'ont pas été nécessaires par l'effet du concours des citoyens des pays environnans. Ces braves républicains s'en sont retournés dans leurs foyers, avec ce bon ordre qui caractérise l'homme libre, et après avoir, par ce dévouement patriotique, prouvé qu'ils étoient toujours dignes d'être les enfans de la Patrie.

On va s'occuper de fouler les grains et de les resserrer dans les magasins nationaux. En dépit de la malveillance et de l'aristocratie, le peuple, les armées ont leurs subsistances assurées; et avec elles, c'est vainement que les tyrans tenteront de leur ravir la victoire et la liberté. »

[non signé].

59

[La Sté popul. de Sauveterre (1) à la Conv.; 6 prair. II] (2).

« Les fêtes de la République sont aussi bien à l'ordre du jour que la pratique des vertus et les chants de victoire.

Depuis longtemps, citoyens, la société montagnarde de Sauveterre vous a adressé le plan du temple simple et majestueux qu'elle destine à la Nature, à la Raison, à la Patrie, aux Vertus des citoyens. Nous ne nous contentons pas de concevoir les idées, nous les mettons en pratique.

L'espérance de la patrie vient de pressentir dans notre commune le bonheur que lui prépare la Révolution dans l'instruction publique. Le fanatisme est aux pieds du sans-culote et la vertu dans son coeur.

Un décret digne des représentans du peuple, un décret qui consacrera à jamais la moralité de la France, fera trembler jusqu'aux scélérats qui ont essayé de corrompre par des ruisseaux d'or l'amour de la vertu inséparable du Français. Ce décret sublime qui vient d'émaner de votre sein, achèvera le grand ouvrage commencé par les philosophes et que le Français seul pouvait conduire à sa perfection.

Oui, citoyens représentans, la France est le temple des vertus et il ne convenait qu'à des républicains de voir la construction de cet édifice sublime en même temps que la main du législateur en pose la première pierre.

(1) Aveyron.

(2) F¹⁷ 1010 D, pl. 1, p. 3830.

Grâces vous soient rendues d'avoir achevé l'ouvrage de la philosophie. Vous êtes ce faisceau de lumière qui doit éclairer le monde entier, faire taire les oracles du mensonge, et montrer la vérité aux peuples.

Vous avez étouffé le démon de l'intrigue, terrassé les conspirateurs, enchaîné le fanatisme, que les vérités que vous proclamez pénètrent jusques chés les esclaves et les rois ne seront bientôt plus.

Continuez, citoyens représentans, que la Raison triomphe en même temps que la liberté, que l'idée grande et politique de l'immortalité conduise le guerrier au combat et le citoyen à la vertu et que les fêtes de la République réparent les outrages que la sottise a faits à l'humanité.

Vous invités les Français à vous présenter leurs idées sur la célébration des fêtes de la liberté. Nous vous faisons hommage du rapport d'une fête célébrée à Sauveterre, département de l'Aveiron, en l'honneur de l'espérance de la patrie, le jour de l'organisation des écoles primaires. Puisse notre conduite mériter votre approbation, et les hymnes civiques que nous avons composées devenir le chant de la France.

Tels sont les voeux des sans-culotes montagnards de Sauveterre ! »

MERLIN (présid.)

[et 3 signatures illisibles].

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

60

[La Sté popul. d'Etaples (2) à la Conv., 15 mess. II] (3).

« Citoyens représentans du peuple français,

Nous avons appris avec la plus vive surprise qu'un de vos collègues le représentant du peuple Joseph Lebon, avoit été dénoncé dans votre sein comme le protecteur de l'aristocratie et le persécuteur des patriotes dans le département du Pas-de-Calais. C'est aux habitans de cette partie de la République qui chaque jour goûtent les fruits de l'énergie de ce député montagnard, qu'il appartient de repousser les calomnies lancées contre lui.

Depuis que Joseph Lebon a été envoyé en mission dans nos contrées, le patriotisme triomphe et l'aristocratie gémit dans les maisons d'arrêt. Si les autorités constituées ont été épurées, si les fonctionnaires publics sont dignes de la confiance de leurs concitoyens, si les contre-révolutionnaires ont reçu la peine due à leurs complots, c'est à votre collègue que le département du Pas de Calais en est redevable. C'est lui dont la voix a électrisée les sociétés populaires et élevé le peuple entier à la hauteur de la Révolution; et quand il jouit des fruits de ses travaux, quand le département purgé des traitres et des ennemis de la liberté respire l'air pur du républicanisme, l'auteur de ces heureux

(1) Mention marginale datée du 25 mess. et signée Dumont.

(2) Pas de Calais.

(3) F⁷ 4772, liasse 3.

changemens, le régénérateur de l'esprit public est calomnié. Non, pères de la patrie, vous ne souffrirez pas plus longtemps que l'envie et la médisance distillent leurs poisons sur la conduite irréprochable d'un de vos collègues; vous déclarerez qu'il n'a pas cessé un moment de bien mériter de la chose publique et vous conserverez à notre département le représentant fidèle qu'il a le bonheur de posséder.

Et vous, fermes au poste où la confiance publique vous a portés, vous continuerez à consolider le règne de la liberté et celui de la vertu. Modestes au sein de la victoire, vous vous occuperez à donner à un grand peuple l'exemple des mœurs pures et des grands talens réunis. L'assassinat, le poison, rien ne pourra vous empêcher d'achever votre glorieuse (un mot oublié) et un jour, la reconnaissance en consacrant vos noms dans les fastes de l'histoire, offrira à l'admiration de la postérité les travaux des fondateurs de la République. »

LAMOTTE (*présid.*), FRATERNITE, VIGNERON (*secrétaires*).

Renvoyé au comité de salut public (1).

61

[Dans les environs de Pont-à-Raches (Nord), le 28 floréal, un petit convoi de fourrage alloit être intercepté par l'ennemi; les conducteurs détèlent les chevaux et s'enfuient; les ennemis ne pouvant enle-

ver les voitures, mirent le feu aux fourrages et se retirèrent : plusieurs citoyens de Pontarache, accourant, éteignent le feu, sauvent partie des fourrages, s'attèlent aux voitures, les menent à Pontarache, et les mettent hors d'état d'être surpris par les ennemis.

(*vifs applaudissemens*) (1).

62

[On renvoie au comité de sûreté générale, une pétition, dans laquelle plusieurs citoyens du département du Doubs, dénoncent une coalition d'hommes immoraux, contre-révolutionnaires, formée dans ce département pour opprimer les patriotes. Les principaux agens de cette faction, sont, disent les pétitionnaires les frères Légonet, Blondeau Latin, et plusieurs autres déjà incarcérées [*sic*] par les ordres du représentant du peuple Bernard (2)].

63

[Plusieurs citoyens qui se dévouent à l'instruction publique, prient la convention d'observer que le salaire des instituteurs est trop modique. Ils demandent qu'il soit augmenté. — Renvoyé au comité d'instruction (3)].

(1) Mention marginale datée du 25 mess. et signée Dumont.

(1) *M.U.*, XLI, 411; *J. Fr.*, n° 657.

(2) *J. Sablier*, n° 1436; *Mess. Soir*, n° 693.

(3) *J. Sablier*, n° 1435.